



Comment saisir la justice française à partir d'un autre pays

Par **bennadji**, le **22/11/2008** à **09:20**

Cher monsieur,

J'aimerais savoir comment je puisse appliquer une décision de justice prise ici en Algérie par la justice Algérienne en vers une personne qui a saissé de payer la pension alimentaire de ses enfants, et qui vit maintenant en France. Les avocats ici en Algérie me demandent de fournir des informations concernant son adresse. Que-ce -que les autorités Françaises pourrait me faire à cette l'égart .

Merçi